



BREVES CFDT

Comité d'Etablissement MGEN Union du 31 mai 2018

Communication Président

MGEN est référencée en majeur (avec Harmonie Fonction Publique) pour le Ministère des affaires sociales (29.000 agents).

MGEN est de nouveau référencée pour la branche FEHAP.

En interne Union :

La Direction de l'innovation sociale et de la santé (DISS) s'inscrit dans un lien plus fort avec le Livre 2. Ceci pourrait se concrétiser par un rapprochement avec le développement et marketing. C'est le prochain DRH groupe qui sera amené à évoquer ce projet en août ou septembre.

L'organisation est complètement en place pour MGEN Tech : recrutement de Catherine IMBERT, RH pour MGEN Tech.

Le recrutement pour le marketing est en cours de finalisation.

Communication Secrétaire

Les communications portent sur des points de fonctionnement et l'organisations d'un moment convivial pour saluer les départs (Jeanne David, Serge Marquine et Philippe Gerbet) et l'arrivée de Frédéric Pauthier

Seul point inscrit à l'ordre du jour de ce CE : L'espace collaboratif ressources humaines (information)

MGEN souhaite se doter d'un outil de dématérialisation des données RH afin de moderniser les processus de gestion et de donner plus d'efficacité, en produisant de nouveaux services auprès des salariés. Ce dispositif sera accessible aux salariés 24/24h et 7j/7, depuis n'importe quel appareil PC, android, smartphone.

MGEN mettra à disposition un coffre-fort numérique, sécurisé, qui permettra au salarié de stocker des documents numériques tels que les bulletins de salaires, mais aussi des données en propre de manière totalement sécurisée (ex factures EDF, quittances de loyer, ...). Le service est gratuit et à vie.

La mise en œuvre de ce système de sécurisation va de pair avec la dématérialisation des bulletins de paye (loi travail du 1^{er} janvier 2017). Le salarié peut faire valoir son droit d'opposition à la transmission dématérialisée. Il aura un mois pour le faire avant la 1^{ere} émission, mais pourra y revenir à tout moment. La mise en œuvre est prévue dès juillet

De son côté, l'employeur disposera d'un espace spécifique où il pourra stocker les données relatives au collaborateur.

Le salarié pourra ainsi faire une demande (ex attestation du montant du salaire annuel pour un bailleur) par téléphone ou mail auprès de son gestionnaire RH – ou directement sur l'espace collaboratif RH à compter de novembre- qui édite l'attestation via son espace RH, le signataire est alerté par mail et signe électroniquement. L'attestation est adressée sur le coffre-fort du salarié

Prochain Comité d'Etablissement le 13 juin 2018

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>